

**Association canadienne des spécialités dentaires
Rapport annuel présenté aux sociétés constituantes
Novembre 2014**

Les conseils d'administration de l'Association dentaire canadienne (ADC) et de l'Association canadienne des spécialités dentaires (ACSD) se sont réunis concurremment à l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'ADC en avril dernier. Au cours de l'année, l'ACSD a organisé le Forum dentaire national 2014, qui s'est tenu de pair avec l'AGA. L'événement a été l'occasion de discuter de l'optimisation des soins aux patients par l'amélioration de la communication entre le praticien général et le spécialiste. Le Dr Ritchie Mah (l'ancien président de l'ACSD) a joué un rôle instrumental dans l'organisation de l'événement, où ont notamment été réunis les docteurs Bernie White, Lee McFadden, Amarjit Rihal, Ronald Smith et Aaron Burry, qui a tenu le rôle d'animateur.

Le Symposium national sur le plan d'action en santé buccodentaire de l'ADC qui a eu lieu le 27 février 2014 a accueilli les docteurs Carlos Quiñonez et Paul Andrews, représentants de l'ACSD. Les discussions ont mené à une déclaration de position consensuelle sur la fluoruration de l'eau potable, les protocoles et les politiques en matière de santé buccodentaire dans les établissements de soins de longue durée et les programmes d'éducation pour les enfants et les parents.

D'autres sujets ont aussi fait l'objet de discussions avec l'ADC, notamment le service de partage sécurisé de cas de patients eReferral, commandité par l'ADC, l'abus de médicaments d'ordonnance, les pénuries de médicaments, une mise à jour de CDAnet et un survol des voies de communication entre l'ADC et l'ACSD.

Représentant votant à l'AGA de l'ADC, l'ACSD participe aux conférences téléphoniques trimestrielles avec les présidences de l'ADC et des associations dentaires provinciales, se concertent avec l'ADC en matière d'énoncés de principe avant leur adoption, soumet des noms pour les nominations aux comités de l'ADC et reçoit un rapport des faits saillants des réunions de conseil de l'ADC après chacune d'elles. Jusqu'à maintenant, le président de l'ADC, ou son représentant, a tenu des rencontres privées avec des organisations de spécialités dentaires chaque année. Il s'agit d'ailleurs d'une pratique que l'ACSD continue de promouvoir.

Compte tenu de cette progression positive, l'ACSD a recommandé le démantèlement du Comité des affaires reliées aux spécialistes au conseil d'administration de l'ADC, qui a accepté la proposition. L'ACSD a également offert d'envoyer l'un de ses représentants de spécialité à l'événement Journées sur la colline de l'ADC.



L'ACSD a aussi préparé un rapport qu'elle a soumis à la Commission sur l'agrément dentaire du Canada portant sur les modifications supplémentaires proposées à l'exigence d'agrément en dentisterie no 3.1.2 portant sur la nomination des directeurs de programmes. Les préoccupations relatives aux implications négatives de ces changements sur l'entente de libre-échange avec l'Union européenne justifient un examen des répercussions à l'égard de la protection du grand public. La mobilité des dentistes de l'Union économique et la transférabilité de leurs compétences sans que ceux-ci soient soumis à un examen constituent des préoccupations importantes pour la Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire (FCORD). Actuellement, l'évaluation des compétences clés requises pour chaque spécialité dentaire est effectuée par l'intermédiaire de l'Examen national des spécialités dentaires (L'ENSD), administré par le Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada (CRCDC).

Le Dr Frank Hohn (de l'Association canadienne des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale [ACSCBMF]) a participé, au nom de l'ACSD, à la réunion de la FCORD qui a eu lieu à Montréal, le 17 octobre. Récemment, la FCORD a mis sur pied un comité destiné à relever de manière proactive les avantages du processus d'évaluation en vigueur.

L'ACSD a également participé au récent processus de reconnaissance des spécialités, d'une part pour la présentation de l'Académie canadienne de l'anesthésie dentaire (ACAD) et de l'Académie canadienne de dentisterie pédiatrique (ACDP) et d'autre part pour celle de l'ACSCBMF. La demande concernant le statut de spécialité a été rejetée.

Le CRCDC a accordé un statut d'observateur à l'ACSD. Les docteurs Robert Barsky et Graham Usher étaient présents à l'assemblée annuelle du Collège qui a eu lieu le 21 septembre 2014, à Halifax. Comme c'est le cas pour la FCORD, l'ACSD croit que certains problèmes d'intérêt commun pourraient appuyer notre engagement auprès de ces deux organisations. Notre participation à titre d'observateur à l'AGA du CRCDC nous a permis de gagner en notoriété auprès des délégations présentes.

L'ACSD a créé le site Web www.cdsa-acsd.ca et son conseil d'administration discute des préoccupations de l'Association dans le cadre d'appels-conférence planifiés sur une base régulière. Les présidents et les conseils d'administration membres de l'ADC ont apporté un grand soutien à l'ACSD, qui s'efforce de bâtir un environnement qui reflète cet appui. Le dialogue avec l'ADC est encouragé, et ce, tant sur une base collective qu'individuelle. Le 20 août 2014, le conseil d'administration de l'ADC a accepté d'accorder son soutien à l'ACSD en vue du déplacement des membres de son exécutif en vue de réunions annuelles avec l'ADC.

L'ACSD s'est vue attribuer un certificat de prorogation le 20 mai 2014, ainsi qu'un numéro d'entreprise de l'Ontario, étant donné que notre siège social est situé à Ottawa.

Les cadres hiérarchiques (secrétaire/trésorier, vice-président et président) effectuent une rotation de toutes les spécialités dans un ordre précis et adopté par les membres du conseil d'administration. L'efficacité de l'ACSD est conditionnelle à celle des communications du conseil d'administration et à la communication des préoccupations concernant des renseignements reçus de la part de l'ADC aux membres individuels visés. Toute la correspondance reçue de la part de l'ADC, du CRCDC et de la FCORD a été transmise aux

membres du conseil d'administration de l'ACSD. Elle est aussi conservée dans nos dossiers au siège social. Nous travaillons tous comme bénévoles et notre force résidera toujours dans la participation des personnes démontrant un intérêt et un engagement à l'égard de notre mandat. La présence nationale et le bilan de l'ACSD continuent de s'améliorer.

L'ACSD invite les conseils de direction des sociétés de spécialité à prendre part à nos téléconférences, que ce soit pour offrir des précisions sur des questions particulières ou demander l'opinion ou l'action du conseil d'administration.

Le tout respectueusement soumis,

Docteur Robert Barsky
Président de l'ACSD
Membre du conseil d'administration de l'ACDP